

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du relevé de conclusions de la séance du 27/10/2021. (vote)
2. Actualités nationales et locales.
3. Proposition d'attribuer le nom de Samuel Paty à l'amphithéâtre de l'Inspé/site st Agne. (vote)
4. Formation initiale et continue.
. Capacités d'accueil, modalités de candidatures et attendus- rentrée 2022 (vote)
- . Campagne d'admission 2022 - modalités. (information)
5. Convention de partenariat unique. (information)
UT2]/INSPE-UFT-UT1-UT3-Rectorat
6. Renouvellement de membres de la commission du numérique. (vote)
. 1 personnel enseignant - 1 personnel Biatss
7. Questions diverses

MEMBRES PRESENTS

Membres présents (13) : BADORC Nathalie, CARNUS M-France, GUILLEN Frédéric, JEUNIER Benoît, LETARD Pascal, MADAR Georges, MARTIN Franck, MAUMON Nathalie, O'CONNELL A- Marie, RATTAT A-Claire, SAMALENS Jérôme, SAINT-GIRONS Bernard, TREMEAU Damien.

Procurations (9) : ALLEMAND Frédéric à MAUMON Nathalie, GRIMAL Fabien à CARNUS M-France, GARNIER Emmanuelle à SAINT GIRONS Bernard, MARTIN Emmanuelle à MAUMON Nathalie, PELLEFIGUE Nadia à SAINT-GIRONS Bernard, RAIMBAULT Philippe à RATTAT A-Claire, SAINT MICHEL Marie à BADORC Nathalie, SIEYE Mathieu à BADORC Nathalie, VIGOUROUX Serge à M-France CARNUS

Invité.e.s permanents à titre consultatif : BAILLY Frédéric, DUPONT Pascal, GOBBE MEVELLEC Euriel, JESSEL Nadine, LARRE Françoise, ROBERT Claire, FILLION Chloé, LACONDES Aude, MORALES Yves, PRIOURET Pierre,

Excusés : K. DUVIGNAU, XUEREB Catherine, LARROUY Dominique

Secrétaires de séance : BATONNEAU Blandine et CASTANG Stéphane.

Deux membres du conseil, s'étant signalés « cas contact » ce jour, participent à la séance du Conseil à distance.

1 – APPROBATION DU RELEVÉ DE CONCLUSIONS DE LA SEANCE DU 27/10/2021 (VOTE)

VOTE : Unanimité

2 – ACTUALITES NATIONALES ET LOCALES

- **Questionnaire de la Cour des comptes**

Un questionnaire a été adressé à l'ensemble des INSPÉ par la Cour des comptes (via le R-Inspé). Il ne s'agit pas d'une mission d'inspection, mais d'information. Les questions concernent notamment les points suivants : évolution des effectifs ; gouvernance : pilotage en interne et relations INSPÉ/partenaires (universités, académies) ; budget de projet ; contenu des formations (professionnalisation, continuum de formation, formation continuée avec la création des écoles académiques de la formation continue).

Les conseillers ont été destinataires de la réponse adressée à la Cour des comptes.

- **Réunion DGRH/CPU/R-Inspé**

B. SAINT-GIRONS évoque la tenue d'une réunion à la DGRH, en présence de représentants de la CPU et du Réseau des INSPÉ, au cours de laquelle il a été demandé que la rentrée 2022 puisse être préparée de manière anticipée. Il est essentiel de savoir bien en amont comment gérer les publics aux parcours antérieurs diversifiés, notamment les non-MEEF. La question des financements se pose également. La mise en place de parcours adaptés donnant lieu actuellement à des mutualisations ne sera plus possible.

- **Inspé-Site de Foix**

N. JESSEL informe le conseil qu'une étudiante en M2 du site de Foix a mis fin à ses jours il y a un mois. L'UT2] a dépêché une cellule psychologique sur le site.

- **Stages**

E. GOBBE-MEVELLEC aborde la question de difficultés rencontrées par les stagiaires alternants notamment en termes de charge de travail liée aux stages. Un certain absentéisme est observé. La charge de travail peut être potentiellement ressentie comme mettant en péril la réussite au diplôme et au concours. Sur le premier degré, en particulier sur la Haute-Garonne, la modalité pédagogique choisie (stage filé/stage massé) provoque également un certain nombre de difficultés.

G. MADAR indique que ni les étudiants ni les directeurs concernés ne savent si le stage aura bien lieu lundi prochain. Il parle de situation de crise Il est difficile d'articuler une formation avec ce type de stage. Les cycles concernés ne sont pas encore connus. Certains stagiaires ne sont pas en capacité physique de se rendre sur leur lieu de stage (éloignement supérieur à 100km, absence de moyen de locomotion...). Le contrat moral passé avec le rectorat s'en trouve rompu.

N. MAUMON s'interroge sur le devenir des M2 SER s'ils n'obtiennent pas leur master. Les M2 SPA SCA qui réussiraient au concours resteraient-ils dans leur académie de rattachement au niveau de l'INSPE ?

S'agissant du suicide de l'étudiante du site de Foix, des signalements avaient-ils été faits en amont ? Sait-on si les raisons de son geste sont liées à la formation ou relèvent d'éléments personnels ?

C. FILLON pour FO, confirme que les alternants vivent des moments difficiles, notamment sur les frais engendrés. Les supports non connus désorganisent les écoles.

Pour P.PRIOURET, les étudiants sont vus comme des moyens d'enseignement, de remplacement et le regrette. Quid de la gratification pour les étudiants non-alternants ?

B. SAINT-GIRONS revient sur l'alternance comme moyen de professionnalisation, qui doit se réaliser dans les meilleures conditions, au risque de faire perdre de l'intérêt et de l'attractivité au master MEEF. Pour le 1^{er} degré, la professionnalisation est intégrée dès le S2/S3 dans certaines académies de façon à lisser la charge de travail (académie de Versailles par exemple). La conception du concours est également au cœur du débat. Si le concours reste exclusivement disciplinaire, l'objectif initial n'aura pas été atteint. Les épreuves 2 d'admissibilité et d'admission doivent prendre véritablement en compte la dimension professionnalisation. Il convient donc d'être vigilant à ce que la professionnalisation s'effectue dans les meilleures conditions possibles.

E. GOBBE-MEVELLEC ajoute que les maquettes sont désormais adaptées à des préparatoires de concours et non plus à des stagiaires. Cette année de transition a nécessité des mutualisations. Les supports de PFFA1 et 2 ont vocation à perdurer, ne serait-ce que pour s'adapter à ce public-là. Une réflexion avec le rectorat doit s'engager dans le cadre de leur prolongation ou renouvellement de stage. La mise en stage pour les lauréats concours de cette année doit également être menée. Des réponses devraient être apportées lors du prochain Conseil d'INSPÉ. Sur la gratification des stagiaires SPA, elle rappelle le circuit mis en place pour cette année.

F. MARTIN précise que certains étudiants n'ont tout simplement pas de moyens de locomotion, d'autres cumulent plusieurs emplois pour subvenir à leurs besoins de base.

N. BADORC communique des éléments de précision sur la structure des émoluments. Elle ne peut que constater les difficultés dans la mise en œuvre de ce dispositif, tout de même innovant au regard de ce qui se faisait par le passé. La réussite des étudiants est dans les esprits de tout un chacun.

N. JESSEL ajoute concernant le suicide de l'étudiante du site de Foix, inscrite en M2 SPA, ayant échoué deux fois au concours, que tant ses collègues que les formateurs sont catastrophés. Ils n'ont identifié aucune alerte.

3 - PROPOSITION D'ATTRIBUER LE NOM DE SAMUEL PATY A L'AMPHITHEATRE DE L'INSPÉ/SITE ST AGNE (VOTE)

B. SAINT-GIRONS rappelle que la direction de l'INSPÉ a mis à profit la dernière journée banalisée pour présenter ce sujet au plus grand nombre. Aucune opposition de principe n'a été formulée. Ce consensus est observé en séance.

F. MARTIN ajoute que l'accueil au mois de février de la nouvelle promotion du D.U Laïcité pourrait symboliquement se faire dans cet amphi.

Le Président du Conseil invite à donner du sens à l'inscription qui sera apposée sur la plaque. La famille de Samuel Paty, si elle le souhaite, pourrait y être associée. Le recteur dispose des contacts nécessaires, il peut d'ores et déjà les communiquer via N. BADORC.

N. JESSEL en profite pour indiquer que suite à l'appel à candidatures du 28/10/2021, F. DE LA MORENA et F. MARTIN prendront désormais la responsabilité de la *Mission Citoyenneté-Laïcité*.

VOTE : Unanimité

4 - FORMATION INITIALE ET CONTINUE

Ce point a été travaillé en commission des formations et passera en CFVU d'UT2J le 20 janvier 2021.

E. GOBBE-MEVELLEC revient sur la méthode adoptée et développe ce point à partir du tableau en possession des conseillers.

• Capacités d'accueil – rentrée 2022 (vote)

Les parcours ont fait remonter leurs souhaits en termes de capacité d'accueil. Les demandes de diminution et d'augmentation devaient être accompagnées d'un argumentaire. Le fonctionnement de l'INSPÉ à budget constant est rappelé ainsi que la tension forte pesant sur les masters actuellement.

Globalement, les demandes sont remontées dans la continuité de l'existant. Trois demandes d'augmentation, portugais, philosophie et ADIR en mention 4 et deux demandes de diminution de capacité d'accueil, parcours NSI et physique/chimie.

La direction a demandé, dans le cadre du dialogue mis en place avec les parcours, de coller d'avantage aux effectifs réels. A l'issue de ces échanges, certains parcours ont choisi de revenir sur leurs vœux initiaux. Certains ont décidé de diminuer légèrement (STI, allemand et S2I). Les parcours portugais et philosophie ont renoncé à demander une augmentation.

Le vote global en commission des formations, sur la base des éléments développés ci-dessous, a recueilli 14 voix pour et 2 abstentions.

E. GOBBE-MEVELLEC reprend les cas devant faire l'objet d'une discussion. Il s'agit des lignes 7 et 8 du tableau, éco/gestion filière technologique et professionnelle. La demande de la direction de l'INSPÉ était à la diminution, au regard du taux de remplissage inférieur à 30% cette année et l'année précédente. Le parcours a souhaité rappeler que cette organisation en deux filières est nouvelle, résultant d'une fusion de parcours antérieurs, préparant à 6 concours différents. Le recul est donc faible quant à la lisibilité de cette nouvelle offre. La modification des règles d'exonération des étudiants en formation continue, fixées par l'UT2J, peut également expliquer la faiblesse des effectifs. Sur ce dernier point, les échanges avec l'université de rattachement et le rectorat se poursuivent. Le respect de l'équité entre les parcours a été invoqué en réunion de la commission des formations.

Trop d'écart sur « Trouvermonmaster » entre la capacité d'accueil et le réel a été également évoquée. La commission propose dès lors 48 places pour la ligne 7 et 30 pour la 8.

Pour le parcours 25 Mathématiques-Physique/chimie, tout en saluant la dynamique dans laquelle s'est engagée le parcours, la proposition est de passer de 30 à 25, voire de passer sur une offre à distance.

Pour le parcours ADIR, le parcours proposait de passer de 30 à 45 (33 en réel cette année), pour pouvoir répondre favorablement à des candidatures correspondant aux attendus. Les réticences de la direction tenaient notamment au budget à moyens constants. L'ancienne maquette était de 780 heures quand la nouvelle est à 892 heures.

Le débat s'engage.

N. MAUMON précise que sur le parcours économie-gestion, six options sont formalisées cette année, contre 4 l'an dernier. Pour une hausse globale de 4% des effectifs réels par rapport à l'année précédente, au global, le taux de remplissage de nos masters est de 74,67%. Les 3/4 des parcours à la baisse sont des parcours professionnels et technologiques. La baisse générale des capacités d'accueil de notre institut, votée en commission, avoisinerait les 25%, alors que la visibilité apportée par « trouvermonmaster » va être accrue. Dans le même temps, le nombre d'étudiants en L3 augmente. L'INSPÉ adopte-il dès lors la meilleure stratégie ?

M-F CARNUS remercie pour la tenue de la séance en configuration hybride. Elle fait le rapprochement entre les capacités d'accueil et la question de la sélection à l'entrée en master. Dès l'atteinte du niveau licence, l'entrée en master devrait être possible. Elle conteste ensuite la méthode employée. Demander des argumentaires dans des temps très contraints, pour les demandes d'augmentation ou de diminution constitue une surcharge de travail. De plus, l'argumentaire fourni par les responsables du parcours ADIR n'a pas été délivré aux membres de la commission des formations. Par ailleurs, certains membres de la commission des formations n'ont pu siéger. Le vote de la commission s'en est, dès lors, trouvé biaisé. En fait, la solution semble avoir été travaillée en amont, dans la mesure où l'argument avancé est de travailler à moyens constants. Les acteurs de la demande d'augmentation d'effectif sont dans l'incompréhension. Elle ajoute que l'augmentation des heures de la maquette a été imposée, notamment du fait des UE de langues.

B. SAINT-GIRONS tient à remercier les membres de la commission des formations pour le travail important fourni et engage chacun à le respecter.

E. GOBBE-MEVELLEC, en réponse préliminaire à N. MAUMON, précise qu'il ne s'agit en aucun cas de se couper du vivier. La proposition de la direction laisse une certaine marge. Pour lever toute ambiguïté, elle ajoute qu'une diminution des capacités d'accueil ne signifie en rien une réduction des moyens. Par ailleurs, les capacités d'accueil envisagées pour les lignes 7 et 8 sont globales et non pensées en fonction des différentes options. Ce point, lié au paramétrage de la plate-forme, reste à travailler avec les parcours. Quant aux argumentaires, ils n'ont pas été fournis car ils revêtaient des formes bien différentes. Les échanges ont même été parfois oraux, en l'absence de réponse écrite.

P. PRIOURET souhaite mettre en évidence le décalage entre l'ambition du réseau des INSPÉ d'être la voie royale d'accès au métier d'enseignant et la volonté locale de limiter l'accès aux masters MEEF, donc aux concours.

E. GOBBE-MEVELLEC confirme qu'il n'y a pas de coupure par rapport au vivier, puisque les diminutions ne concernent que les parcours qui n'atteignaient pas 30% de leur capacité d'accueil. Elle précise qu'aucune sélection n'est opérée. Où est la sélection pour un master qui compte 19 étudiants alors que la capacité d'accueil est à 60. Une capacité d'accueil à 48 semble tout à fait recevable. Le signal envoyé reste très positif.

B. SAINT-GIRONS a du mal à comprendre l'argumentaire développé par N. MAUMON. L'effectif réel est de moitié inférieur à la capacité ouverte. Où se situe le problème ?

N. MAUMON précise qu'elle ne parle pas que des parcours 7 et 8. Au global, la diminution proposée est de l'ordre de 25% des capacités d'accueil.

M-F CARNUS revient sur le signal envoyé en diminuant les capacités d'accueil. A son avis, pour ajuster les effectifs à la réalité, argument avancé par E. GOBBE-MEVELLEC, il faut dissocier les cas. Elle revient sur le parcours ADIR, qu'elle estime stigmatisé encore cette année. 90 candidatures ont été enregistrées, 29 candidats ont été admis en première commission. Un surbooking a dès lors été envisagé, pour anticiper sur un certain nombre de désistements et cours d'été. Elle propose de procéder à un vote découpé.

B. SAINT-GIRONS rejette la demande et regrette que cette proposition de vote découpé soit ajoutée aux contraintes techniques mises en place pour la bonne tenue de cette séance en hybride.

M-F CARNUS répond qu'elle est porteuse d'un message et qu'elle ne souhaite en aucun cas la personnalisation des débats. Elle ajoute que pour les parcours qui ont produit leur argumentaire, il aurait été bon que ceux-ci soient communiqués en commission des formations. Elle ajoute que l'an dernier, la direction était revenue sur le vote, concernant deux parcours, de la commission des formations.

A-M O'CONNEL, restant sur un niveau très général, estime qu'il faut bien, certes, fixer des capacités d'accueil, mais qu'il peut y avoir dissonance avec une campagne d'information tentant d'attirer les étudiants vers nos parcours. Elle s'interroge sur la campagne d'information faite pour l'attractivité notamment auprès de l'UT1.

F. LARRE confirme que le SUIO de l'UT1 fait une information sur les métiers de l'enseignement auprès des étudiants intéressés qui se signalent.

B. SAINT-GIRONS relève que la capacité d'accueil proposée au vote laisse une marge pour une augmentation significative de recrutements.

En conclusion, la majorité des capacités d'accueil sont proposées à l'identique par rapport à l'année passée hormis pour les parcours suivants pour lesquels une baisse est proposée Économie et Gestion, filière technologique : **48** (2021 : 60) ; Économie et Gestion, filière professionnelle : **30** (2021 : 40) ; Disciplines des Secteurs Technologiques et Industriels - Voie Professionnelle : **15** (2021 : 24) ; Langues vivantes étrangères : Allemand : **10** (2021 : 20) ; Mathématiques-Physique Chimie : **25** (2021 : 30) ; Numérique et sciences informatiques : **12** (2021 : 15) ; Physique Chimie : **32** (2021 : 48) ; Sciences Industrielles de l'Ingénieur **15** (2021 : 24).

Le vote n'est pas séquencé. Il porte sur toutes les propositions figurant sur le tableau.

**VOTE : 16 voix POUR
6 voix CONTRE**

• **Modalités de candidatures et attendus. (vote)**

P. PRIOURET s'interroge sur la nature des « attendus » figurant sur le tableau transmis. Permettant de valoriser des dossiers, sont-ils de réels attendus ou des exigibles ? Pourquoi dès lors considérer des séjours à l'étranger comme des aspects valorisants du dossier d'un étudiant ? Le parcours Arts plastiques contient un attendu « entretien ». En quoi est-ce un attendu ?

E. GOBBE-MEVELLEC répond que la mise en place de ces attendus correspond à une exigence de la plateforme « *trouvermonmaster* ». L'UT2J attend la remontée des capacités d'accueil et des attendus. Une note de cadrage invite l'INSPÉ à ne pas les confondre avec les détails du programme ou les débouchés par exemple. Ils ne substituent pas non plus aux critères d'examen des candidatures. Le travail s'est fait dès lors en collaboration avec le service de la scolarité, pour chacun des parcours ouverts à l'INSPÉ. Le tableau des 11 attendus a été communiqué aux parcours, à charge pour eux d'ajouter ou d'enlever des croix, voire d'en ajouter (parcours Arts plastiques). Ces attendus ne sont pas exigibles de la part des candidats, mais contribuent à l'évaluation et à la cotation des dossiers d'admission.

B. SAINT-GIRONS rejoint P. PRIOURET sur le stage à l'étranger : il s'agit plus d'une modalité de recrutement que d'un attendu. L'entretien ne peut par exemple pas être mis sur le même plan. Une distinction de présentation est à réfléchir. Ceci dit, face à la pluralité et la dispersion des interlocuteurs, ces attendus permettent un balisage national, dans un souci d'égalité de traitement.

Pour P. PRIOURET, sur Parcoursup par exemple, les attendus servent à aiguiller le futur étudiant vers une formation qui semble faite pour lui. Ils permettent à l'élève de savoir s'il a le profil.

A-C RATTAT indique que le Centre universitaire Champollion a géré également cette question. Les attendus sont bien ce que l'on attend des candidats. Ils sont formulés en commençant par un verbe. Si les attendus ne sont pas remplis, le dossier s'arrête. A côté des attendus ont été précisés des critères de sélection.

E. GOBBE-MEVELLEC précise que le travail a été effectué avec les éléments transmis par l'UT2J. Il y a visiblement une mauvaise interprétation de la demande. Ce document ne peut être voté en l'état. Elle propose de se rapprocher d'UT2J. Cependant, la CFVU se réunissant début janvier et le Conseil d'Inspé le 27 janvier ce point ne pourra pas être voté dans l'intervalle. Elle propose qu'un nouveau travail sur les attendus soit confié à la Commission des formations pour permettre une présentation au CFVU de janvier.

Pour B. SAINT-GIRONS, l'attendu est une condition nécessaire, mais pas suffisante. Il serait en effet préférable que la commission des formations revisite le travail déjà accompli, en lien avec l'UT2J et s'assure qu'il est en phase avec d'autres masters. Le fruit de ce travail pourra ensuite être transmis aux membres du présent conseil, pour information et suggestions d'amendements. Il suggère également un rapprochement de la direction de l'INSPÉ avec les collègues du R-INSPÉ, de façon à obtenir un éclairage global.

En conclusion, 1/ la commission des formations a mandat pour réviser le tableau des « attendus » ; 2/ le document sera transmis aux membres du Conseil avant envoi à la CFVU.

VOTE : Unanimité

5 - CONVENTION DE PARTENARIAT UNIQUE (INFORMATION) UT2J/INSPÉ-UFT-UT1-UT3-ENSFEA-INUC

N. JESSEL précise qu'il n'y a pas de vote sur ce point. Il s'agit de la formalisation d'une demande de convention unique émanant de la DGESIP dans le cadre du dossier d'accréditation qui concerne les conventions bilatérales entre l'INSPÉ, les universités et le rectorat.

La convention porte sur toute la durée du dossier d'accréditation (2026). Pour l'année universitaire 2021-2022 une convention est mise en place avec le rectorat pour déterminer les modalités de la mise en œuvre de la contribution du rectorat aux formations de l'INSPÉ et la contribution des formateurs de l'INSPÉ à la formation continue et continuée du Rectorat. A partir de 2022 les modalités feront l'objet d'un avenant à la présente convention.

A noter, une légère modification du plancher de la contribution de l'UT3 passant de 3000h à 2800h (sachant que le réel se situait en dessous des 3000h). Le plafond reste inchangé (3440h).

Y. MORALES, se réjouit de l'aboutissement de cette convention, en terme de politique de site. Il n'est pas évident pour les universités en difficulté de maintenir leur contribution.

M-F CARNUS s'étonne de ne pas trouver, dans les missions de l'INSPÉ, la formation continue et la formation de formateurs.

N. JESSEL observe que la formation continue figure en page 2. La mission de formation de formateurs et ingénierie des formations fera l'objet d'un item bien distinct de celui de l'ouverture à l'international.

F. GUILLEN propose que les heures fournies par UT1 et UT3 soient bien fléchées « heures enseignants équivalent TD », pour une meilleure clarté.

M-F CARNUS demande si, sur les contributions de l'académie, un volume est attribué aux formations continuées et continue, à l'instar de la formation initiale 1^{er} et second degré.

C. ROBERT précise que justement dans la version consolidée disparaîtront les volumes horaires annuels pour la formation initiale. Ces précisions se retrouveront, en revanche, dans le III, pour l'année universitaire 2021/2022.

N. BADORC indique que la création de l'école académique de la formation fournira des éléments de réponse qui nourriront la convention qui n'est établie que pour un an.

Y. MORALES invite à engager les réflexions, au-delà de la convention, sur les préparations à l'agrégation externe impactées par la réforme (demande de plus en plus forte de préparation en distanciel, impact de la réforme) et sur les étudiants qui obtiennent le master sans être reçus aux concours. Les organismes privés sont sur ce sujet de plus en plus nombreux.

6 – RENOUELEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION DU NUMERIQUE (VOTE)

. 1 personnel enseignant ; 1 personnel BIATSS

N. JESSEL fait état des candidatures reçues :

. Personnels enseignants : 1/Nicolas ROS ; 2/Didier PEYTAVI (candidature parvenue hors délai)

. Personnels Biats : 1/Anne-Valérie BERNADAS (secrétaire de mention) ; 2/Christel MAURY (RAF site de Foix).

Il est suggéré de proposer un titulaire et un suppléant par siège, afin de retenir toutes les candidatures.

C. ROBERT précise que les autres titulaires de cette commission n'ont pas de suppléant conformément à la composition inscrite dans le règlement intérieur. La représentativité des fonctions exercées pourrait être un critère à retenir. La fonction de RAF est déjà représentée.

N. JESSEL souhaiterait ne pas écarter les personnels qui ont montré leur intérêt pour cette commission. Les candidats non retenus pour occuper les deux sièges vacants pourraient faire partie des invités permanents. Il est souligné que la participation de Didier Peytavi, au vu de son expertise dans ce domaine et de son engagement de longue date est légitime.

Proposition finale : Nicolas ROS, représentant des personnels enseignants ; Anne-Valérie BERNADAS, représentante des personnels BIATSS. Didier PEYTAVI et Christel MAURY seront invités permanents.

VOTE : Unanimité

7 – QUESTIONS DIVERSES

• Remontée de dossiers relatifs au parcours préparatoire au professorat des écoles

Un seul dossier a été déposé, émanant d'UT2J.

• Constitution de l'Ecole académique de la formation continue

N. BADORC souligne que le projet étant en cours de construction, sa présentation sera parcellaire. La note de service du 22 octobre 2021 rappelle ce vers quoi doit être orientée cette école. Plusieurs groupes de travail fonctionnent en parallèle. Rien n'est à ce jour validé par le recteur.

Trois enjeux se détachent :

- Amélioration de l'apprentissage des acquis et des résultats des élèves.
- Réduction des inégalités sociales à toutes les échelles.
- Développement professionnel des personnels et nouvelle politique RH.

Pour B. SAINT-GIRONS, l'enjeu majeur de la formation continue, découlant du Grenelle de l'éducation, est de gagner en visibilité. L'idée n'est pas la création d'un établissement distinct des services du rectorat. L'académie de Toulouse est dans la phase expérimentale de ce projet et propose des éléments. Il est important que la formation continue gagne en visibilité.

N. BADORC en débaptisant la DAPPEN, le projet d'école académique de la formation continue s'appuiera davantage sur les opérateurs susceptibles de nourrir ce champ de compétence, tels que l'INSPÉ ou CANOPE. Le projet d'école est en cours de rédaction. La prochaine séance du Conseil d'INSPÉ permettra une présentation plus développée.

Le président du Conseil souligne que le partenariat resserré qui se dessine illustre bien les actions en synergie menées par le passé, tant côté INSPÉ que DAPPEN. Il ajoute que la notion de continuum doit trouver dans ce dispositif toute sa place. L'école pourra également permettre de faire ruisseler les résultats de la recherche.

M-F CARNUS pose justement la question de la place du continuum au sein de l'INSPÉ dans les mois à venir, en lien avec les divers partenaires. Elle se dit prête, comme d'autres collègues, à y contribuer.

B SAINT-GIRONS converge en ce sens et souhaite qu'à l'occasion de la construction de l'école il y ait un travail de consolidation du continuum de formation.

*La séance s'achève à 17h30
La prochaine est fixée au 27 janvier à 14h*

La directrice de l'INSPE
Toulouse Occitanie-Pyrénées



Nadine JESSEL

Président du Conseil d'INSPE



Bernard SAINT-GIRONS

02/02/2022